

HALTE AUX AGRESSIONS SUR PERSONNE ÂGÉE AIDEZ LA GENDARMERIE À VOUS PROTÉGER

☒ PRÉVENTION

Les personnes âgées sont trop souvent victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. L'isolement est un facteur d'insécurité. N'oubliez pas votre rôle important, celui de votre famille et de vos voisins. Soyez vigilant, solidaire, et faites preuve de civisme.

Pour la sécurité de nos aînés, dans de nombreux cas réels vécus, l'application des mesures suivantes et conseils pratiques aurait permis d'éviter un préjudice conséquent.

☒ RECOMMANDATIONS LORSQUE VOUS ÊTES CHEZ VOUS

Règles de sécurité passive :

- ✦ Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous ou dans le jardin,
- ✦ Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable avec entrebâilleur (jour et nuit),
- ✦ N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés,
- ✦ Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou la boîte aux lettres,
- ✦ Si vous perdez vos clés, faites changer rapidement la serrure,
- ✦ Ne dites jamais au téléphone que vous vivez seul, même pour un sondage, ne le laissez pas apparaître sur votre porte ou boîte aux lettres,
- ✦ Faites installer un téléphone près de votre lit,
- ✦ Signalez votre absence à la gendarmerie -dans le cadre de l'opération "**TRANQUILITÉ VACANCES**"- des patrouilles de surveillance sont programmées en collaboration avec la mairie.

Règles de sécurité active : *(elles s'appliquent généralement aux démarcheurs qui se présentent pour rénovation, nettoyage de toiture, élagage ou bien faux employés EDF-GDF, France Telecom, faux policiers ou gendarmes) :*

- ✦ A moins de connaître les personnes que vous attendiez, ne les laissez pas *rentrer*, parlez depuis la fenêtre,
- ✦ Demander une pièce d'identité ou carte professionnelle même si la personne porte un uniforme,
- ✦ Vous voulez faire des travaux ? un contrat écrit doit être établi. Au moment de la signature, ne soyez pas seul(e), ne signez pas de document antidaté ou peu explicite. Vous ne devez jamais verser d'argent, ne faites pas débiter les travaux car tout démarchage à domicile implique un délai de **7 jours de réflexion**.
- ✦ Méfiez-vous de la vente directe, hormis la tournée des commerçants locaux que vous connaissez (boucher ou boulanger), ce type de vente est interdit.

☒ RECOMMANDATIONS LORSQUE VOUS SORTEZ DE CHEZ VOUS

- ✦ Lorsque vous retirez de l'argent à la banque, soyez accompagné(e),
- ✦ Ne laissez jamais votre code avec votre carte bancaire ou dans votre portefeuille. Nul n'a le droit de demander votre numéro de carte bancaire ni même votre code secret par téléphone,
- ✦ En cas de problème au distributeur, méfiez-vous des personnes proposant leur aide. Ne recomposez par votre code en leur présence, ne donnez pas votre code,
- ✦ Ne vous promenez pas dans la rue avec un sac ouvert, tenez votre sac en bandoulière côté opposé à la route.

☒ RÉACTION

Dès la commission d'un fait, ou simple témoin, **avisez aussitôt le 17**. Le centre opérationnel de la gendarmerie a la capacité de diffuser rapidement l'information de jour comme de nuit à toutes les unités de gendarmerie et de police du département.

L'urgence est d'abord la diffusion des faits commis à votre préjudice.

Les gendarmes de votre secteur sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part, des situations qui vous semblent inhabituelles.

C'est ensemble, dans le cadre d'un réel partenariat, élus, citoyens et services de gendarmerie, que nous progresserons dans la lutte contre la délinquance.